

SEANCE DU 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 04/05/2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRAUT, GUERIN, ALLUIN, GRENAT, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés : David MASSÉ, Caroline ANTOINE, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, Maud BERTIN, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : Jean-Paul DURAND-MASSÉ

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2018/17 Modification de la délibération prise pour demande de subvention auprès du SIEIL

Monsieur le Maire explique que la délibération n°2017/63 prise le 19 décembre dernier doit être modifiée.

En effet, la demande de subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) concerne l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et non l'éclairage public pour l'aménagement de la place de l'Ecole.

De plus, le montant subventionné représente 90 % de la dépense soit 16 168.97 € laissant à la charge de la commune 1 796.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la délibération et à engager la demande de subvention auprès du SIEIL.

2018/18 Aménagement de la place de l'Ecole : attribution du marché

Monsieur le Maire informe les membres présents que la procédure de marché relative à l'aménagement de la place de l'Ecole est achevée et que le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres.

Le rapport de Monsieur Kyriakos, maître d'œuvre, fait apparaître le classement suivant :

- ENTREPRISE BELLIN TP	100.00%	155 751.92 € HT
- ENTREPRISE SA HEGRON	99.16 %	158 414.49 € HT
- ENTREPRISE VERNAT TP	96.73 %	166 663.06 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise BELLIN TP

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

2018/19 Approbation du rapport de la CLETC et attribution de compensation

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) communautaire s'est réunie le 1^{er} mars 2018 pour étudier les dossiers suivants :

- Uniformisation des conditions de mise à disposition du service ADS de la CCTVV avec le service unifié CCTVV/CCTVI et notamment des dispositions financières
- Les transferts de charges liés aux commerces rendus aux communes
- Les transferts de charges liés aux équipements sportifs rendus aux communes
- Les transferts de charges liés à la taxe de séjour (1^{ère} approche)

Le rapport présenté par le Président de la CLETC devra être approuvé par chaque conseil municipal des communes membres à la majorité simple.

Après avoir pris connaissance des dossiers, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLETC.

2018/20 Rapport annuel 2017 Prix et Qualité du service Assainissement

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire doit élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,

Considérant que le rapport présenté pour l'année 2017 détaille les caractéristiques du service de l'assainissement collectif et non collectif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération.

DEMANDE qu'une lettre d'information soit faite aux habitants de la commune pouvant bénéficier d'une aide financière par l'Agence de l'Eau pour mettre en état leur dispositif d'assainissement.

Informations

Regroupement Pédagogique des Ecoles

L'inspection Académique de Chinon a informé les communes du RPI que l'organisation du temps scolaire sur 4 jours a été validée pour la rentrée de septembre 2018.

La fête des écoles se déroulera le samedi 9 juin 2018 à 10 h 30 à l'école de Maillé.

Amicale Marcilly de France du Val de Vienne

L'amicale organise son 1^{er} triathlon : le BTPB (Ball-Trap, Pêche, Boules) le samedi 26 mai au lieudit les 3 Fontaines.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 15 MAI 2018 : liste des délibérations et tableau des visas

2018/17 Modification de la délibération prise pour demande de subvention auprès du SIEIL
2018/18 Aménagement de la place de l'École : attribution du marché
2018/19 Approbation du rapport de la CLETC et attribution de compensation
2018/20 Rapport annuel 2017 Prix et Qualité du service Assainissement

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	<i>Absente excusée</i>
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	